



Snitpect-FO

En direct de la CAP des ITPE

Echanges avec l'administration

**CAP du
30 juin 2015**

Liste d'aptitude-17% en 2 ans : la DRH solde la promotion de B en A ?

Le SNITPECT-FO ne laisse pas brader la reconnaissance professionnelle !

Le 30 juin s'est tenue une CAP que nous ne pouvions laisser s'ouvrir sans dénoncer la baisse des promotions de B en A imposée par l'administration, au détriment de la reconnaissance professionnelle des TSDD, impliqués dans leurs missions et ayant des parcours reconnus et dynamiques !

Le SNITPECT-FO a exigé de l'administration de tout mettre en œuvre pour retrouver un flux de promotion décent, avec comme premier signal attendu l'augmentation dès cette année du nombre de places offertes à la liste d'aptitude. Un signal entendu avec l'augmentation de 17 à 19 places (même si ce n'est toujours pas suffisant) !

Cette CAP a permis d'alerter une nouvelle fois l'administration sur d'autres sujets en cours :

- pour que l'histoire ne se répète pas, le SNITPECT-FO a demandé la révision du décret statutaire ainsi que l'augmentation du recrutement dans le corps des ITPE pour retrouver des capacités de promotion de B en A répondant aux besoins ;
- le nécessaire rappel des règles de gestion à faire par le DRH aux harmonisateurs, pour qu'aucun dossier ne reste bloqué et que les services n'inventent plus de dispositifs à points complètement éloignés des règles de gestion ;
- la nécessaire valorisation des parcours dans le domaine des Systèmes d'Information au sein du MEDDE/MLETR.

▪ les échanges préalables avec l'administration

▪ les résultats de la CAP : promotions, détachements entrants, réorganisations

▪ les coordonnées de tes 12 représentants du personnel

Retrouve [la déclaration préalable](#) sur notre site.

Les réponses de l'administration :

Sur le dimensionnement de la liste d'aptitude :

Le président de la CAP a rappelé que le dimensionnement des promotions de B en A dépend d'une part des flux entrants et sortants du corps et d'autre part du volume d'ITPE présents dans le ministère et ses établissements publics.

L'augmentation du nombre d'élèves en entrée d'école en 2015 est un premier pas, qu'il espère voir se renouveler. Le MEDDE/MLETR montre enfin sa volonté de privilégier le recrutement dans son corps d'ingénieurs pour remplir toutes les missions correspondant à ses domaines d'intervention. Dans cet esprit, le contrat d'objectifs de l'ENTPE devra offrir des perspectives en la matière pour les 4 années à venir.

Enfin, la clause de sauvegarde sera revue pour garantir un recrutement suffisant et permettre la mise en œuvre rapide du plan de requalification. L'administration compte ainsi présenter rapidement la révision du décret statutaire, intégrant l'ensemble des modifications demandées.

Cette année, ce ne sont que 45 places disponibles au total pour l'accès au corps des ITPE par les TSDD. Suite à la déclaration préalable du SNITPECT-FO, le président de la CAP a proposé de réserver 19 places pour la liste d'aptitude (contre 17 l'année précédente), plus 1 place en liste complémentaire.

Le SNITPECT-FO se félicite d'avoir obtenu 2 places supplémentaires pour la liste d'aptitude ! C'est un signe positif donné aux modalités du plan de requalification de TSDD à ITPE.

Le président de la CAP a également indiqué qu'une étude d'impact sur les différents types d'entrées dans le corps des ITPE est en cours : sur titre, LA, examen professionnel, plan de requalification, intégration des IAM...

Exigée depuis des années, nous en attendons désormais la présentation ! Et nous serons vigilants aux décisions prises en conclusion de cette étude.

Sur le rappel des règles de gestion :

Le président de la CAP a déclaré ne pas avoir connaissance des systèmes à points mis en place par les harmonisateurs pour sélectionner les dossiers remontés et a indiqué être preneur d'un échange sur le sujet.

Il s'est montré toutefois satisfait du nombre de dossiers remontés, en nette progression depuis le transfert de l'harmonisation des MIGT vers les services, dossiers passés ainsi de 65 en 2010 à 160 cette année.

Le SNITPECT-FO a rappelé les principales règles inventées par la DREAL Rhône-Alpes, notamment des règles de quotas et l'attribution de points supplémentaires pour les dossiers déjà proposés, et qui n'intègrent pas les recommandations émises par la CAP lors du précédent examen. Ce type de système, inégalitaire et hors règles de gestion, renforce notre opposition à la régionalisation rampante de la gestion RH !

Le président s'est engagé à évoquer cette question avec les harmonisateurs en retour des résultats de la CAP.

En ce qui concerne l'augmentation du nombre de dossiers, le SNITPECT-FO a souligné que d'autres raisons sont à prendre en compte : la disparition des emplois fonctionnels chez les TSDD et l'assouplissement des règles de concrétisation.

La représentante du Cerema a indiqué partager la responsabilité collective dans le respect des règles de gestion et de la CAP, ce qui nécessite au préalable une large diffusion et un travail de pédagogie au sein même du Cerema, tous les responsables n'ayant pas connaissance de ces règles.

Elle a cependant appelé les agents concernés à saisir leur hiérarchie en cas de non respect des règles...

Dont acte. Comptons sur la diffusion des règles et la sensibilisation de chacun des acteurs... et les représentants du SNITPECT-FO y joueront leur rôle !

Sur la reconnaissance des parcours SI :

Pour le président de la CAP, la création d'un corps d'ingénieurs informaticiens en interministériel reflète l'importance de ces métiers, y compris au sein du MEDDE/MLETR. Il a par ailleurs souligné son souhait de voir ré-ouvrir une VA SI au sein de l'ENTPE.

Enfin, ce nouveau corps ayant obtenu un 3ème grade sans accès fonctionnel, il a indiqué qu'il s'appuierait sur cette jurisprudence pour étayer la demande de réforme statutaire pour le corps des ITPE.

Lors de son intervention le SNITPECT-FO a souligné la nécessaire reconnaissance des parcours SI ainsi que le risque de voir la compétence s'éteindre dans nos ministères avec la création de ce corps, alors même que le besoin est réel sur les politiques portées par le MEDDE/MLETR.

Concernant le 3ème grade sans accès fonctionnel, le SNITPECT-FO a précisé que ce dossier avait fait l'objet d'un portage politique ambitieux au niveau du ministère de l'Intérieur... reste à en faire de même au MEDDE/MLETR !

Pour conclure, il a fait part de sa satisfaction à voir autant d'excellents dossiers proposés et n'a pu que constater l'investissement des agents dans la réalisation de leurs missions.

Le SNITPECT-FO regrette que certains TSDD n'aient pas eu le bon conseil au bon moment dans leur déroulement de carrière pour prétendre aujourd'hui à une promotion !

Les résultats de la CAP

► Les promotions à ITPE :

Comme mentionné dans notre déclaration préalable, nous avons dénoncé la méconnaissance des règles de gestion, voire l'invention de nouveaux critères de sélection des candidats par les harmonisateurs. Les conséquences sont graves : non remontée de dossiers ou la remontée de dossiers ne répondant pas aux règles de gestion.

De même, nous avons pu constater que de nombreux dossiers ont été soumis à l'avis de la CAP, alors même qu'ils avaient fait l'objet de conseils l'année précédente ... conseils qui n'ont pas été suivis pour la plupart. Espérons qu'ils ne bloquent pas d'autres propositions, au nom de l'application de quotas que s'imposent seuls les harmonisateurs !

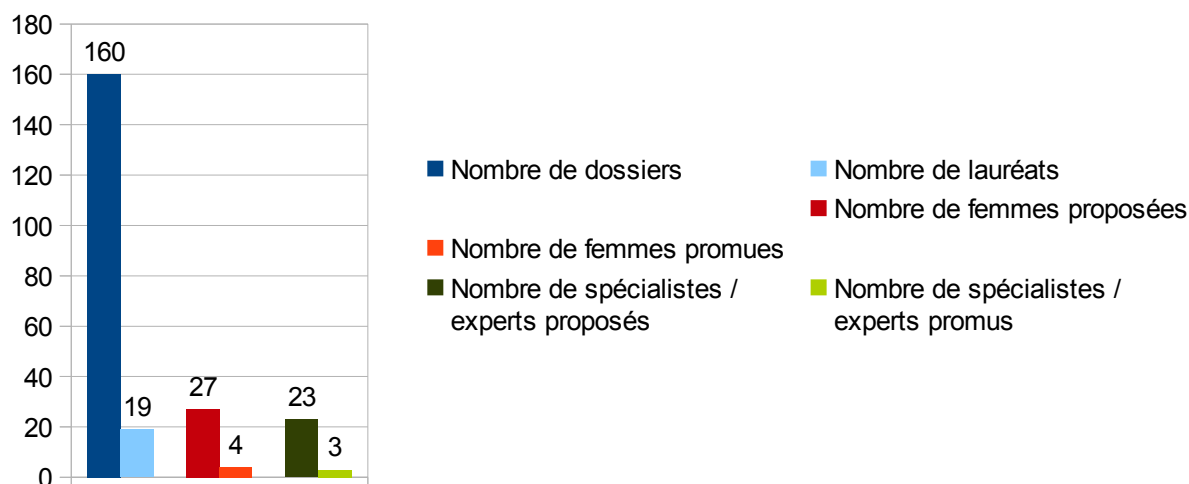
Suite à ces faits, nous avons demandé de la DRH qu'elle rappelle les critères de la charte de gestion et la nécessité de suivre les recommandations émises lors d'un premier examen.

Par ailleurs, nous avons pu constater que l'assouplissement des règles de concrétisation n'est pas étranger à la remontée de certains dossiers ... bon nombre de TSDD proposés cette année étant déjà à leur 4ème ou 5ème poste en responsabilité propre.

Enfin, nous avons alerté l'administration sur les conséquences de la réforme territoriale sur les postes à responsabilité propre qui seront offerts aux TSDD ... qui risquent de s'amenuiser au fur et à mesure des empilements hiérarchiques !

Le risque est grand pour que des dossiers vus cette année ne répondent plus aux critères l'an prochain, en terme de responsabilité, ou encore que des TSDD se retrouvent « bloqués » pour suivre les conseils de la CAP (à savoir prendre un nouveau poste à responsabilité propre).

Nombre de candidats : 160
Nombre de lauréats : **19**
Soit environ 12 % des dossiers remontés.
Date de prise de poste : 1^{er} janvier ou 1^{er} mai 2016



Quelques éléments statistiques sur les résultats :

- les femmes représentent 21 % des dossiers retenus, alors que le corps comprend 20 % de femmes ;
- les spécialistes ou experts représentent 15 % des dossiers retenus.

► Les suites données à la CAP mobilités du 11 juin 2015 :

Des réserves sur vacances de postes ou mobilités laissées à l'étude ont pu être levées par l'administration.

Par ailleurs, la notion de « sous réserve compteur » que voulait imposer le Cerema n'a pas été appliquée, grâce à notre action lors de la CAP du 11 juin.

► Demandes de détachements entrants :

Sur les **5** demandes de détachements entrants, seules **2** ont pu trouver une suite favorable.

► Réorganisations de service :

3 réorganisations de service ont été présentées et actées : la DDT 31, la DGALN (DHUP/QC) et l'ENTPE.

Tous les résultats sont en ligne [ICI](#).

Prochaine CAP :

Mobilités et promotions à ICTPE : 14 octobre 2015

Pré-CAP mobilités : 8 octobre 2015

Pré-CAP ICTPE : 6 et 7 octobre 2015

La publication de la liste des postes vacants devrait être diffusée vers le 20 juillet.

Tes 12 représentants à la CAP

N'hésite pas à contacter l'un de ces 12 élus, préalablement aux pré-CAP :

Charlotte COUTON	01 40 81 96 72	charlotte.couton@developpement-durable.gouv.fr
Jean-Marie BLAVOET	03 20 13 65 76	Jean-Marie.Blavoet@developpement-durable.gouv.fr
Elsa ALEXANDRE	04 72 74 58 36	elsa.alexandre@cerema.fr
Edouard ONNO	02 72 74 76 00	edouard.onno@developpement-durable.gouv.fr
Stéphanie PASCAL	01 42 72 45 24	snitpect@snitpect.fr
Benjamin VIER	01 43 17 73 11	benjamin.vier@diplomatie.gouv.fr
Laurent JANVIER	01 42 72 45 24	snitpect@snitpect.fr
Manuelle SEIGNEUR	02 32 18 10 30	manuelle.seigneur@seine-maritime.gouv.fr
Eric HENNION	02 40 12 84 90	eric.hennion@cerema.fr
Nadia JACQUOT	06 43 60 27 14	nadia.jacquot@vnf.fr
Alberto DOS SANTOS	03 83 50 97 43	Alberto.Dossantos@developpement-durable.gouv.fr
Christelle BASSI	04 86 94 68 19	christelle.bassi@developpement-durable.gouv.fr